

## Communiqué de presse

Melun, le 22/05/2020

### **Actions contre les rodéos dans le 77 depuis le début du confinement**

Dimanche 17 mai dernier, un rodéo impliquant plusieurs motos-cross à proximité du commissariat de Noisiel aurait pu se terminer de façon dramatique.

Un jeune motard, provoquant les forces de l'ordre, a percuté violemment un véhicule de police, se blessant grièvement à la jambe, et blessant également un agent de la police nationale.

Avec la publication de la loi du 03 août 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés et aggravant les sanctions encourues par ces délinquants de la route (jusqu'à 30 000€ d'amende et 2 ans de prison), la préfecture et les forces de sécurité du département luttent sans relâche contre ce phénomène, aussi bien sur le plan préventif que répressif.

Les rodéos motorisés, comportement aussi bien urbain que rural, se déroulent non seulement au mépris de la loi, du code de la route et de la civilité, mais surtout au détriment de la sécurité de ceux qui s'y livrent comme de tous les usagers de la voie publique.

Ces multiplications délibérées des infractions commises le plus souvent à grande vitesse, sans casque, voire sans permis, notamment sur des motos ou des quads parfois volés, relèvent ni plus ni moins que de la mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

Durant la période de confinement, les rodéos n'ont pas cessé, aussi bien au sein des quartiers sensibles (en particulier sur le secteur de Melun) qu'en zone rurale. Entre le 16 mars et le 18 mai, la gendarmerie nationale a ainsi reçu 174 appels de particuliers se plaignant de rodéos à proximité de leur domicile, contre 73 sur la même période l'année dernière. Le nord du département est par ailleurs touché par la présence de contrevenants originaires du 93 et du 94. Plusieurs opérations sont prévues dans ces prochains jours par la police nationale, visant particulièrement ces secteurs.

Ces rodéos, organisés en pleine crise sanitaire, ajoutaient aux infractions propres à ce genre de pratique la violation flagrante des mesures de confinement. Depuis le début du déconfinement, cette pratique semble encore se développer.

Les forces de l'ordre ont été particulièrement attentives à ne pas laisser le phénomène se développer et à sanctionner durement ceux qui s'y livraient.

Ainsi, depuis le début du confinement, ce ne sont pas moins que 67 opérations dédiées à cette forme de délinquance qui ont été déployées en Seine-et-Marne (33 en zone police et 34 en zone gendarmerie).

A cette occasion, 150 infractions ont été relevées (115 par la police nationale, 35 par la gendarmerie nationale) et 44 véhicules (26 et 19) ont été saisis (des motos et des quads essentiellement, mais aussi plusieurs voitures et même un utilitaire). Cette répression se poursuivra dans les jours qui viennent.

## **Cabinet du Préfet**

### **Bureau de la communication interministérielle**

Tel : 01 64 71 75 95 – 01 64 71 75 29

Mel : [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)

[www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)

@Prefet77

12, rue des Saints-Pères  
77000 Melun

